



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire  
40 rue Saint-Jean  
60150 Villers-sur-Coudun

[contact@villerssurcoudon.fr](mailto:contact@villerssurcoudon.fr)

Le 14 janvier 2025

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Information relative à l'absence d'observations par l'autorité environnementale, suite à la consultation relative à l'élaboration du PLU de la commune de Villers sur Coudun (60).  
N° d'enregistrement Garance :2024-8450

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi, le 2 décembre 2024, l'autorité environnementale pour avis sur le plan – programme cité en objet.

Après en avoir délibéré collégalement le 14 janvier 2025, je vous informe que l'autorité environnementale ne produira pas d'avis avec observations.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département de l'Oise  
DREAL Hauts-de-France